



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT A LA SUITE D'UNE  
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE EN VUE DE LA CREATION D'UN RESEAU  
WIFI TEMPORAIRE A L'OCCASION DES FETES DE DAX VIA L'INSTALLATION  
D'ANTENNES SATELLITES ET DE BORNES WIFI SUR LE DOMAINE PUBLIC

Règlement de consultation

Date et heure limites de réception des candidatures :

**Mercredi 6 mai 2026 à 12h00**

## **OBJET DE LA PUBLICITE**

En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la Ville de Dax porte à la connaissance des tiers le fait qu'elle a été sollicitée pour la mise à disposition d'espaces relevant du domaine public communal, en vue d'y installer des antennes satellites et des bornes wifi. Cette demande d'occupation temporaire du domaine public communal vise à mettre en œuvre un réseau wifi temporaire à l'occasion des Fêtes de Dax, afin de proposer une alternative aux réseaux mobiles actuels lorsque ceux-ci sont saturés.

La Ville de Dax est susceptible de faire droit à cette proposition, au regard de la pertinence de l'activité proposée.

La Ville de Dax publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la conclusion du contrat d'occupation du domaine public sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public ici visé dans les conditions définies par le présent avis, la Ville de Dax organisera une procédure de sélection préalable conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général des propriétés des personnes publiques.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans le délai imparti, la Ville de Dax pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine pour y exercer son activité.

La Ville de Dax se réserve le droit de renoncer, à tout moment de la procédure, à la présente consultation en vue de la mise à disposition de son domaine. Cette renonciation n'ouvrira droit à aucune indemnisation des candidats.

## **CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET ISSU DE LA MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE ET DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION SOLLICITEE**

Depuis plusieurs années, on constate une saturation des réseaux mobiles en centre-ville à l'occasion des Fêtes de Dax. Les Fêtes ou « la Féria » consistent en une manifestation annuelle organisée par la Ville de Dax dans son centre-ville, pour une durée de 5 jours aux alentours du 15 août. A cette occasion, ce sont en moyenne 1 200 000 personnes qui fréquentent le centre-ville de Dax sur les cinq jours des Fêtes.

Face à cette saturation des réseaux mobiles, la Ville de Dax a reçu de la part d'un opérateur privé une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, afin de développer un réseau wifi temporaire passant par un satellite.

Ce réseau wifi temporaire, haut débit et sécurisé, serait capable de répondre aux besoins exceptionnels générés par les grands rassemblements tels que les Fêtes de Dax. L'offre consiste en une solution complémentaire pour garantir une connectivité fiable lors des Fêtes de Dax.

Un offre commerciale de souscription à ce réseau serait proposée par l'opérateur privé aux commerçants, cafetiers, associations et tout autre professionnel ou

entité publique intervenant pendant les Fêtes, mais également accessible aux habitants et visiteurs souhaitant bénéficier d'un réseau alternatif lorsque les réseaux mobiles habituels sont saturés.

Le projet proposé par l'opérateur privé couvrira des zones stratégiques réparties sur l'ensemble du périmètre des Fêtes de Dax : place de la Fontaine Chaude, Arènes & parc Théodore Denis, marché couvert, Halles, Atrium, parc de la Mairie, place Roger Ducos, place de la Cathédrale, rue du Mirail, rue Saint Pierre, cours de Verdun.

Afin de couvrir ce périmètre, l'opérateur sollicite une autorisation d'occupation du domaine public communal portant sur 10 zones d'implantation d'antennes satellites (balcons et toitures de bâtiments municipaux, mâts et candélabres), avec accès au réseau électrique, ainsi que 80 points d'accroches (façades, éclairage public...) pour installer des bornes WiFi.

L'autorisation est sollicitée pour une période de 4 semaines continues par an, englobant les Fêtes de Dax, sur une durée de 4 années consécutives.

Le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent a pour finalité la conclusion d'une convention portant autorisation d'occupation du domaine public, par essence précaire et révocable, et ne constitue ni un marché public, ni une concession au sens du Code de la commande publique.

Cette occupation du domaine public serait consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle, à laquelle pourrait s'ajouter un intéressement sur le chiffre d'affaires et la concession d'un avantage en nature (gratuité de l'abonnement au réseau wifi temporaire pour les services publics municipaux), conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'opérateur privé pourra en complément acheter auprès de la Ville de Dax des espaces publicitaires dans le centre-ville pendant les Fêtes de Dax ainsi que sur les supports papiers des Fêtes (programme de la feria, document de présentation des cartels), les réseaux sociaux de la Ville, sur son site internet et dans son magazine municipal (voir annexe prix prévisionnels de vente d'espaces publicitaires).

## **PROCEDURE DE MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT ET DE SELECTION DES PROPOSITIONS**

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public communal en vue de l'installation des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'un réseau wifi temporaire à l'occasion des Fêtes de Dax, formant une alternative aux réseaux mobiles classiques lorsque ceux-ci sont saturés, une procédure de sélection sera organisée selon les modalités décrites ci-après.

### **Date limite de dépôt des propositions :**

**Mercredi 6 mai 2026 à 12h00**

### **Modalités de dépôt des propositions :**

Les propositions devront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : [feria@dax.fr](mailto:feria@dax.fr) avec la mention suivante en objet du mail « AMIC réseau wifi temporaire feria de Dax – Candidature ».

Un accusé de réception garantissant l'horodatage sera alors transmis par retour de mail.

Les candidatures transmises après la date et l'heure limite de dépôt fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

### **Contenu du dossier de candidature :**

La proposition transmise par le candidat devra obligatoirement contenir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature présentant de manière synthétique la proposition et le candidat ;
- le montant de la redevance d'occupation du domaine public et les éventuelles composantes accessoires de cette redevance que le candidat verserait à la Ville ;
- la durée d'occupation du domaine public sollicitée (combien de semaines par an et sur combien d'années). *Il est ici précisé que la convention d'occupation doit être établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi ;*
- la description des caractéristiques et performances techniques du réseau wifi temporaire au sein du périmètre des Fêtes de Dax, dont notamment les éléments de nature à garantir une connectivité fiable, notamment en environnement contraint, une capacité suffisante pour un usage simultané intensif, une mise en service rapide et une exploitation sécurisée et supervisée. Le candidat devra détailler l'architecture technique du réseau, les caractéristiques des équipements, la couverture radio globale et la qualité de service associée, les engagements chiffrés sur les performances du réseau, des scénarios d'usage en cas de forte affluence ou de conditions dégradées, la description de l'expérience utilisateur pour accéder au service, les planning, moyens et procédures prévus pour le déploiement et l'exploitation du réseau et les caractéristiques du réseau en termes de sécurité et de souveraineté ;
- les prix proposés aux clients du réseau, éventuellement déclinés en fonction des typologies de clients envisagés, ou des niveaux de performance proposés ;
- le prévisionnel des résultats d'exploitation du réseau wifi temporaire sur la durée de l'occupation sollicitée.

## **Modalités et critères de sélection des propositions :**

Après avoir éliminé les offres tardives, la Ville de Dax procède au dépouillement des propositions et en examine le contenu.

Elle peut décider de demander à l'ensemble des candidats dont les propositions sont incomplètes de compléter celles-ci dans un délai impératif qu'elle fixe librement. Ce délai est le même pour tous les candidats.

Une offre incomplète est une offre qui ne contient pas la totalité des pièces énumérées ci-dessus (item « contenu du dossier de candidature »).

Les propositions reçues dans le délai imparti et la manifestation d'intérêt spontanée seront alors analysées selon les critères suivants :

- Savoir-faire et capacité professionnelle du candidat - noté 10 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 10 %)
- Montant de la redevance - noté 50 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 50 %) : ce critère sera analysé au regard du montant de la redevance d'occupation du domaine public et les éventuelles composantes accessoires de cette redevance proposés par le candidat.
- Valeur technique de la proposition - noté 20 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 20 %) : ce critère sera analysé au regard de la pertinence de l'architecture technique, de la performance du réseau, de la qualité des équipements et de la couverture radio, de la méthodologie de déploiement et d'exploitation, de la sécurité et de la conformité du réseau ainsi que de la qualité de l'expérience utilisateur.
- Viabilité économique de la proposition - noté 10 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 10 %) : ce critère sera analysé au regard du prévisionnel d'exploitation du réseau wifi temporaire sur la durée d'occupation sollicitée.
- Pertinence des prix proposés aux clients du réseau wifi temporaire - noté 10 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 10 %)

Après analyse des propositions reçues, la Ville de Dax se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec tout ou partie des candidats.

La Ville de Dax invitera au maximum les trois premières propositions du classement à négocier.

La phase de négociation pourra avoir lieu soit par des échanges écrits formalisés par mail, soit par le biais de réunions (en présentiel ou par visioconférence).

A l'issue des réunions de négociation et dans le délai qui leur serait imparti, les candidats peuvent être invités à compléter et/ou améliorer leur proposition dans le prolongement des discussions abordées lors de la phase de négociation.

L'analyse des propositions sera ensuite mise à jour à l'issue de la phase de négociation, toujours au regard des critères de sélection énoncés ci-dessus.

La Ville de Dax pourra alors conclure une convention d'occupation du domaine public avec la proposition classée première.

### **Questions et renseignements :**

Les candidats sont autorisés à poser des questions ou à demander des renseignements complémentaires, par mail écrit, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des propositions, adressé à : [feria@dax.fr](mailto:feria@dax.fr)

### **Annexes :**

- Plan du périmètre des Fêtes de Dax
- Prix prévisionnels de vente d'espaces publicitaires municipaux